







## Délibération n°58/2016

Convention d'occupation temporaire du domaine public – La Poste

-----

Dans le cadre des missions légales de service postal qui lui sont confiées, La Poste doit assurer la levée et la distribution des envois postaux au moyen de boîtes aux lettres de relevage.

La présence de boîtes aux lettres accessibles en permanence sur la voie publique permet de garantir l'accessibilité du service de levée du courrier aux usagers. Ces boîtes sont destinées à permettre aux usagers de déposer leur courrier.

Dans le cadre du renouvellement des conventions d'occupation temporaire du domaine public, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'occupation du domaine public à titre gracieux sur les 4 lieux suivants :

- 127, rue de la Gare
- Leurier Croajou
- Lande Saint-Maudé
- 2, rue de la Poste

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec La Poste.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

-----

## Délibération n°59/2016

Modification des statuts de Roi Morvan Communauté

-----

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que Roi Morvan Communauté a adopté le 20 septembre 2016 la modification des statuts de la communauté de communes en application des dispositions de la loi NOTRe.

Cette modification nécessite l'adoption de délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification des statuts de Roi Morvan Communauté en application des dispositions de la loi NOTRe.

Vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 4

-----

## Délibération n°60/2016

Rapport d'activité de Roi Morvan Communauté - 2015

-----

Mme le Maire indique que le rapport d'activité de Roi Morvan Communauté doit être porté à la connaissance du Conseil municipal chaque année.

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel d'activités de Roi Morvan Communauté.

-----





Adjoint Administratif territorial 2ème classe	451,98 €	1 à 3
Filière technique		
Agent de maîtrise	472,48 €	1 à 8
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	478,96 €	1 à 5
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	472,48 €	1 à 5
Adjoint technique territorial 1ère classe	467,09 €	1 à 5
Adjoint technique territorial 2ème classe	451,98 €	1 à 5
Filière culturelle		
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	478,96 €	1 à 3
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	472,48 €	1 à 3
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	467,09 €	1 à 3
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	451,98 €	1 à 3
Filière animation		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	478,96 €	1 à 3
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	472,48 €	1 à 3
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	467,09 €	1 à 3
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	451,98 €	1 à 3
Filière sociale		
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe	472,48 €	1 à 3
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	467,09 €	1 à 3

L'IAT sera versé bi-annuellement aux agents concernés, en juin et en décembre de chaque année, compte tenu, d'une part, du temps de présence et, d'autre part, de la manière de servir. Il suivra l'évolution de l'indice fonction publique. Le montant individuel sera fixé par arrêté du Maire.

Les autres dispositions de la délibération du 08 décembre 2003 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus par Mme le Maire.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

-----



Lors de la séance du conseil municipal du dix-huit novembre deux mil seize les délibérations n°55/2016, n°56/2016, n°57/2016, n°58/2016, n°59/2016, n°60/2016, n°61/2016, n°62/2016, n°63/2016 et n°64/2016 ont été prises.

Renée COURTEL	Christophe COZIC	Claudine LE SCOUARNEC	Daniel SKOCZ	Anne-Marie DUIGOU
Patrice HERVE	Eliane FOUDEL	Sébastien DANIEL	Marie-Pierre THOMAS	François JAMET
Marion VEGER	Martial THEURE	Céline LE DRENN	Nicolas LE MOAL	Danielle LE FERREC
Patrice LE GOFF	Maryse LE DU	Laurent LE MEUR	Marie PONTREAU	